



030303030303
**DEPARTEMENT
DE L'INDRE**

**SYTOM de la
Région de
Châteauroux**
030303030303

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 11 juin 2025

Convocation transmise
le : 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq - le mercredi 11 juin 2025

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre de tri Allée des Sablons 36330 Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 17
Votants : 20

Étaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, TOURRES Dominique, MONJOINT Chantal, BERGOUGNAN Eric, PERROT Lionel, PASCAUD Jean-Pierre, GUERINEAU Philippe, BOIRON Patrice, MOREAU Jean-Michel, NANDILLON Jean-Pierre, SCHMITT Jean-Marc, IMBERT Tony, DUPONT Catherine, RUET Catherine.

Résultats du vote

Voix « pour » : 20
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Annabelle LELONG à Éric CHALMAIN
Didier BARACHET à Delphine GENESTE
Didier DUVERGNE à Jean-Pierre NANDILLON

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
17 juin 2025

Étaient absents et excusés

Annabelle LELONG
Gil AVEROUS
Didier BARACHET
Didier DUVERGNE

Dossier n° 2024-006-003

Objet : Versement de l'intéressement aux performances au titre de l'année 2024 à la société EVOL UTOM

Dans le cadre du marché qui nous lie à la Société COVED pour l'exploitation du centre de tri des déchets d'emballages et des papiers du SYTOM, l'intéressement à la performance est inclus dans le contrat.

Conditionné à l'atteinte des performances sur les taux de captation des matériaux, l'intéressement représente 5% de l'estimation des soutiens de CITEO au titre de l'année N-1, dans la limite de 80 000€. Ce montant peut faire l'objet d'une régularisation en année N+1 selon le liquidatif CITEO qui précisera les soutiens réellement perçus par la collectivité.

Au titre de 2024, l'estimation des subventions est de 2 514 351€, soit un intéressement maximum de 80 000€.

Concernant les performances contractualisées, l'ensemble des taux de captation sont atteints :

Matériau trié	Objectif de taux de captation	% d'intéressement reversé si atteinte	Taux de captation obtenu	% d'intéressement reversé
JRM	92%	30%	>92%	30%
EMR	85%	20%	>85%	20%
PET clair	92%	10%	>92%	10%
FLUX DEV	92%	10%	>92%	10%
PE / PP	92%	10%	>92%	10%
ELA	92%	5%	79%	0%
ACIER (dont petits aciers)	92%	5%	>92%	5%
ALU	92%	5%	89%	0%
Petit ALU	92%		>92%	
FILMS	90%	5%	>90%	5%

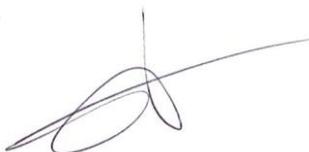
Ainsi, au regard des règles précitées, et compte-tenu de l'interruption de la chaîne de tri le temps des travaux d'agrandissement, l'intéressement à verser au titre de 2024 est de 72 000€.

Traditionnellement versé en juillet de l'année N+1.

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- De verser l'intéressement le montant de 72 000€ en juillet 2025 au vu des performances partiellement atteintes sur l'ensemble des matériaux.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.